

Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés en 2019

En 2019, 1 367 universitaires ont été recrutés (hors mutations, détachements et article 46 3°). Les deux tiers des enseignants-chercheurs recrutés sont des maîtres de conférences (MCF). Les MCF ont principalement été recrutés parmi les post-doctorants alors que la plupart des professeurs des universités (PR) étaient antérieurement MCF. Respectivement 17 % et 41 % des MCF et des PR ont été endo-recrutés (contre 18 % et 45 % en 2018). Les MCF sont recrutés à 34 ans en moyenne, contre 46 ans pour les PR. Malgré la féminisation des recrutements, la parité femme-homme n'est pas encore atteinte. Par ailleurs, 16 % des MCF recrutés sont étrangers, contre 11 % des PR.

Christophe Pépin
Jérôme Tourbeaux
DGRH A1-1

La présente note porte sur la trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés en 2019 (session synchronisée et « au fil de l'eau »).

Lors de cette campagne de recrutement, 903 maîtres de conférences (MCF) et 464 professeurs des universités (PR) ont été recrutés au titre des différents articles du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 (hors mutations, détachements et article 46 3°).

Les grandes disciplines qui ont le plus recruté d'enseignants-chercheurs en 2019 sont les Lettres-Sciences humaines, suivies des Sciences-Techniques, du Droit-Économie-Gestion et de la Pharmacie (*tableau 1, p. 1*).

Les MCF sont principalement recrutés parmi les post-doctorants alors que la plupart des PR étaient antérieurement MCF

La majeure partie des MCF nouvellement recrutés en 2019 – hors mutation et détachement – étaient post-doctorants : 43 % si l'on ne tient pas compte de ceux qui exerçaient une « autre activité » (cette catégorie a été retirée de l'analyse ; voir notes de la *figure 1, p. 2*) au moment de leur recrutement. Ces derniers sont devenus, depuis 2007, le premier « vivier » des nouveaux MCF (14 % en 2002) au détriment des attachés temporaires d'ensei-

gnement et de recherche (ATER) qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire, dont la proportion tend à décroître au fil du temps (46 % en 2002 contre 14 % en 2019). Désormais, les recrutements de MCF parmi les ATER qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire (voir *sources, p. 4*) :

- sont inférieurs à ceux réalisés parmi les autres enseignants non permanents de l'enseignement supérieur (19 %) et les enseignants titulaires (15 %) ;
- mais dépassent les recrutements opérés parmi les sans emploi (10 %).

D'un point de vue disciplinaire, ce sont surtout les MCF recrutés en Sciences-Techniques et en Pharmacie qui étaient préalablement post-doctorants (respectivement 73 % et 59 % en 2019).

En Droit-Économie-Gestion, ceux qui étaient enseignants non permanents (34 %) et post-doctorants (24 %) ont le plus été recrutés, alors qu'en Lettres-Sciences humaines ce sont les enseignants titulaires (32 %), suivis des enseignants non permanents (25 %) et des post-doctorants (24 %) (*figure 2, p. 2*).

La plupart des PR sont recrutés parmi les MCF (90 % en 2019), en particulier depuis les années 2000 pour lesquelles la proportion de PR antérieurement MCF dépasse généralement les 85 %. Dans les carrières universitaires, le passage par le statut de MCF apparaît donc comme une étape privilégiée, voire nécessaire, pour accéder au



TABLEAU 1 - Répartition des recrutements en 2019 selon la grande discipline

Grande discipline	Maîtres de conférences	Professeurs des universités
Droit-Économie-Gestion	194	87 (dont 35 agrégés externes)
Lettres-Sciences humaines	371	173
Sciences-Techniques	317	190
Pharmacie	21	14
Total	903	464

Source : MESRI DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2019 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors article 46.3 ; hors détachements et mutations

professorat. Les 35 PR agrégés du supérieur recrutés par concours externe (26 en Droit privé et sciences criminelles, 5 en Science politique et 4 en Sciences de gestion) étaient également pour 80 % d'entre eux précédemment MCF, alors que l'unique condition pour pouvoir candidater à l'agrégation est d'être titulaire d'un doctorat.

Moins d'un MCF sur cinq est endo-recruté

Conformément à l'article L. 952-1-1 du code de l'éducation, la mobilité, en termes de recrutements extérieurs, constitue l'un des objectifs de la stratégie de ressources humaines des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Or, selon l'indicateur de mobilité académique (IMA) – l'indicateur suivi par les établissements pour mesurer l'endo-recrutement (voir *sources, p. 4*) – moins d'un MCF sur cinq a été endo-recruté en 2019 : 18 % des MCF recrutés ont obtenu leur thèse dans l'établissement de recrutement (*figure 3, p. 3*). Autrement dit, 82 % des MCF ont été exo-recrutés en 2019 ; ils se répartissent de la sorte :

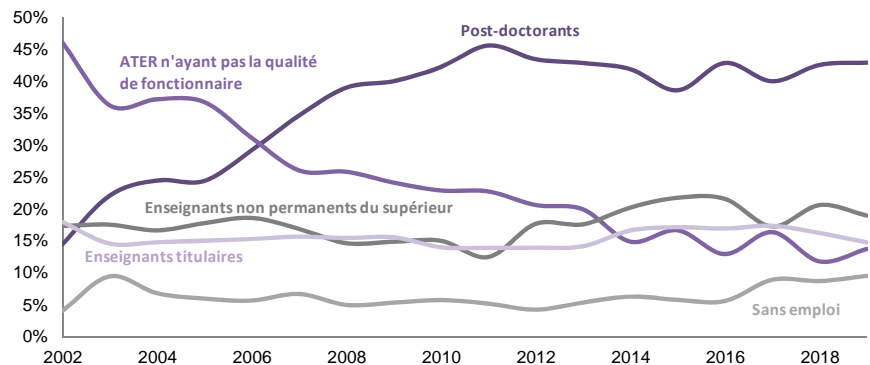
- 71 % sont des nouveaux MCF qui ont obtenu leur thèse dans un établissement distinct de l'établissement recruteur ;
- 11 % ont obtenu une mutation.

La proportion des MCF endo-recrutés est relativement stable depuis la fin des années 2000 et son niveau varie peu d'une discipline à l'autre (*figure 4, p. 3*). On observe en 2019 – comme les années passées – un peu plus de mutations en Droit-Économie-Gestion que dans les autres grandes disciplines (*figure 3, p. 3*).

Moins de la moitié des PR sont endo-recrutés

Parmi les PR, l'examen de l'IMA (en incorporant les agrégés du supérieur) montre que 41 % des PR ont été endo-recrutés en 2019 (contre 46 % en 2018), c'est-à-dire qu'ils étaient, au moment du recrutement, déjà en fonction dans ce même établissement en tant que MCF (*figure 3, p. 3*). Les néo-recrutés – ceux qui n'étaient pas MCF, ou qui l'étaient, mais dans une autre université lors du recrutement – représentent

FIGURE 1 - Répartition des maîtres de conférences recrutés selon leur activité professionnelle principale antérieure depuis 2002



Notes : la catégorie "Autres activités", correspondant à 213 MCF cette année, a été retirée du graphique. Ce choix est justifié en raison du nombre relativement important de candidats qui n'identifient pas correctement leur précédente activité et qui utilisent improprement la catégorie "autres". Une réflexion est en cours pour améliorer à l'avenir la fiabilité de cette variable.

Source : MESRI DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2019 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors article 46.3 et agrégation; hors détachements et mutations

42 % de l'ensemble des recrutés en 2019 (37 % en 2018), alors que les mutations (et les détachements) en représentent 17 % (comme en 2018).

Ces indicateurs varient sensiblement d'une discipline à l'autre. En particulier l'endo-recrutement qui reste toujours plus élevé en Sciences-Techniques qu'en Lettres-Sciences humaines et surtout, qu'en Droit-Économie-Gestion (*figure 4, p. 3*). Ce phénomène s'explique notamment par les nombreux postes de PR pourvus par les mutations dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion. En effet, certains PR recrutés en Droit-Économie-Gestion souhaitent rejoindre un établissement différent de celui où ils ont été affectés suite à leur réussite au concours d'agrégation. On observe cependant, depuis 2015, une hausse sensible de l'endo-recrutement en Droit-Économie-Gestion, parallèlement à une diminution relativement forte des mutations (et des détachements) – bien qu'elles demeurent à un niveau élevé. Ce phénomène pourrait s'expliquer par l'évolution récente de la réglementation

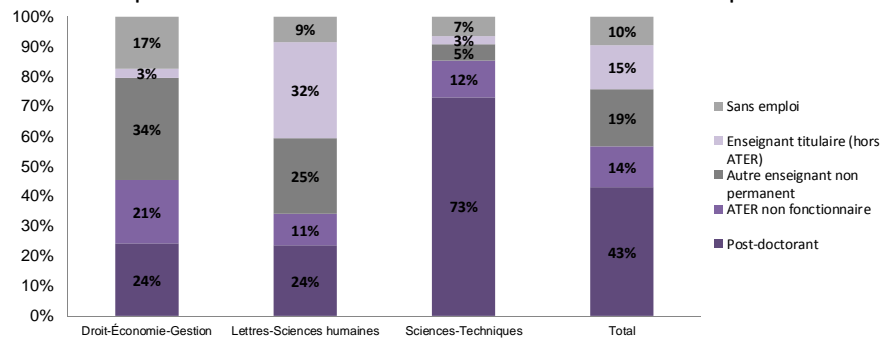
en matière de recrutement des PR : le concours interne d'agrégation ayant été supprimé (2° de l'article 49-2 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984), les établissements peuvent désormais recruter, à concurrence de la moitié des postes offerts, par la voie de droit commun (1° de l'article 46 du même décret).

Les MCF sont recrutés à 34 ans en moyenne

En 2019, les MCF ont été recrutés à 34 ans révolus en moyenne, toutes disciplines confondues. L'âge moyen auquel sont recrutés les MCF augmente lentement au fil du temps : il était de 32 ans révolus il y a une dizaine d'années. L'âge moyen au recrutement est un peu plus élevé en Lettres-Sciences humaines (36 ans) qu'en Droit-Économie-Gestion (33 ans) et qu'en Sciences-Techniques (32 ans).

Si l'âge moyen des MCF au recrutement peut être le reflet de traditions disciplinaires singulières (notamment le temps consacré à la préparation de la thèse

FIGURE 2 - Répartition des maîtres de conférences recrutés en 2019 selon leur activité professionnelle



Notes : la catégorie "Autres activités", correspondant à 213 MCF cette année, a été retirée du graphique. Ce choix est justifié en raison du nombre relativement important de candidats qui n'identifient pas correctement leur précédente activité et qui utilisent improprement la catégorie "autres". Une réflexion est en cours pour améliorer à l'avenir la fiabilité de cette variable.

Source : MESRI DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2019 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors article 46.3 et agrégation; hors détachements et mutations

selon la discipline), il peut également s'expliquer pour partie par la position professionnelle antérieure des MCF nouvellement recrutés. Par exemple, de nombreux MCF relevant des Lettres-Sciences humaines sont recrutés parmi les enseignants titulaires. Or, ces derniers sont recrutés à 41 ans en moyenne. En revanche, les MCF en Sciences-Techniques, en comparaison avec les autres disciplines, sont davantage recrutés parmi les post-doctorants. Or, les post-doctorants sont recrutés relativement jeunes, à 32 ans en moyenne.

Les femmes MCF sont dans l'ensemble recrutées quasiment au même âge que les hommes (respectivement 35 ans et 34 ans révolus). Il y a également peu d'écart entre les âges au recrutement selon le sexe dans les différents domaines disciplinaires.

Globalement, la durée écoulée entre l'obtention du doctorat et le recrutement augmente au fil du temps. Un peu plus de la moitié des MCF recrutés en 2019 (57 %) ont obtenu leur doctorat plus de deux ans avant d'être recrutés. En 2007, cette proportion n'était que de 36 %, la grande majorité des MCF étant alors recrutés dans les deux années qui suivaient l'obtention de leur doctorat.

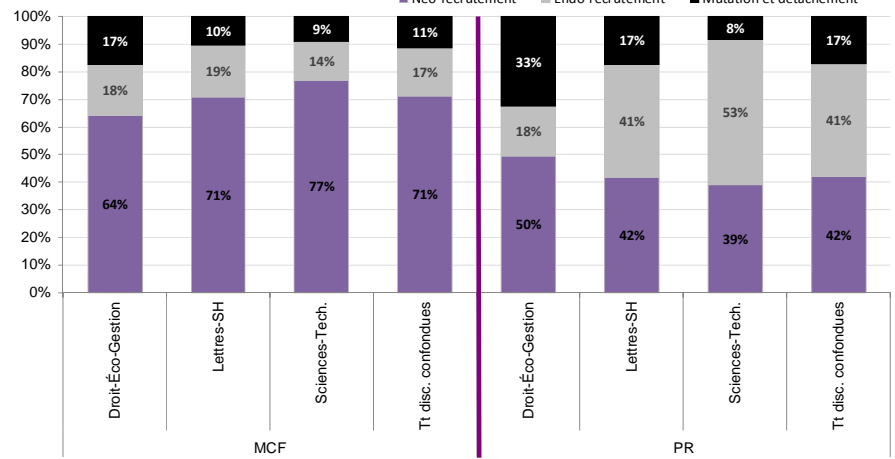
Un autre phénomène agit sur l'âge auquel sont recrutés les MCF : la durée écoulée entre l'obtention de la qualification et le recrutement. En effet, pour pouvoir concourir à un poste de MCF, les titulaires du doctorat doivent être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de MCF établie par le CNU. Or, cette durée s'allonge depuis une dizaine d'années : en 2019, 67 % des MCF ont obtenu la qualification (ou requalification) au cours des deux années qui ont précédé leur recrutement, contre 78 % en 2007.

Le recul constaté dans l'âge des MCF lors de leur recrutement se répercute ensuite sur l'âge auquel sont recrutés les PR – sauf en ce qui concerne les agrégés de la grande discipline du Droit-Économie-Gestion (*encadré, p. 4*).

Les PR sont recrutés à 46 ans en moyenne

Compte tenu de la durée moyenne passée en tant que MCF, pour ceux qui l'ont été (soit 14 années, hors agrégés), l'âge moyen de recrutement des PR est

FIGURE 3 - Proportion de néo-recrutement, d'endo-recrutement, de mutation et de détachement parmi les MCF et les PR recrutés en 2019, selon la grande discipline



Notes : les MCF néo-recrutés n'étaient pas MCF au moment du recrutement et ils n'ont pas été endo-recrutés.
 Les PR néo-recrutés n'étaient pas PR au moment du recrutement et ils n'ont pas été endo-recrutés.
 Les MCF endo-recrutés n'étaient pas MCF préalablement et ils ont obtenu leur thèse dans l'établissement de recrutement.
 Les PR endo-recrutés étaient MCF dans l'établissement de recrutement au moment du recrutement.
 Source : MESRI DGRH A
 Champ : Campagne de recrutement 2019 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors articles 29 et 46.3

de 46 ans révolus. Les PR de Lettres-Sciences humaines sont recrutés à un âge plus avancé (49 ans) qu'en Sciences-Techniques (44 ans). On constate par ailleurs que les agrégés recrutés par concours externe en Droit-Économie-Gestion sont nettement plus jeunes (37 ans) que leurs collègues non-agrégés (45 ans).

L'analyse selon le sexe montre que les femmes PR sont recrutées en moyenne à 47 ans révolus, soit quasiment au même âge que les hommes (46 ans). Elles sont cependant, cette année, recrutées un peu plus jeunes que les hommes en Lettres-Sciences humaines (48 ans contre 50 ans).

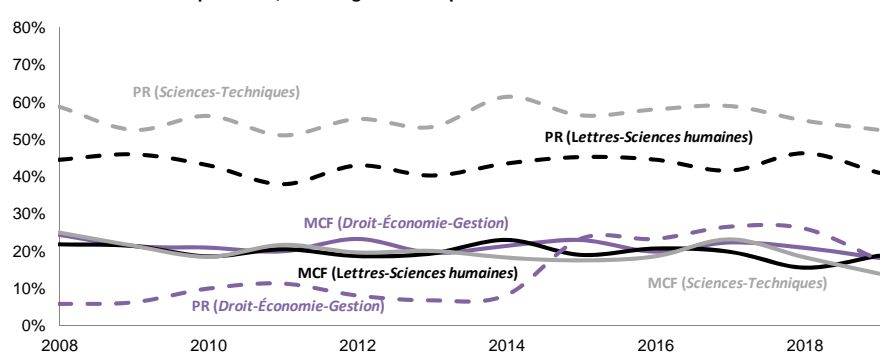
Le recrutement des enseignants-chercheurs tend à se féminiser, mais la parité femme-homme n'est pas encore atteinte

Les recrutements de MCF et de PR tendent à se féminiser au fil du temps : respectivement 48 % et 35 % de

femmes ont été recrutées en 2019, contre 41 % et 30 % une dizaine d'années plus tôt. Le recrutement est cependant majoritairement féminin, en Lettres-Sciences humaines (56 % globalement : 59 % pour les MCF et 47 % pour les PR). Il est majoritairement masculin en Droit-Économie-Gestion (45 % de recrutements féminins pour les MCF et 38 % pour les PR non-agrégés). Le recrutement demeure largement en faveur des hommes en Sciences-Techniques (avec un taux de recrutement féminin de 35 % pour les MCF et de 22 % pour les PR). De même, 26 % de femmes ont été recrutées lors du concours d'agrégation de 2019.

Toutes disciplines confondues, la proportion de femmes recrutées parmi les MCF (48 %) est très proche de la proportion de femmes candidates à la maîtrise de conférences (47 %). C'est également le cas en Lettres-Sciences humaines et en Sciences-Techniques (avec respectivement 46 % et 34 % de candidates MCF). Les candidates sont toutefois un peu moins nombreuses (56 %)

FIGURE 4 - Proportion d'endo-recrutement parmi les maîtres de conférences et les professeurs des universités recrutés depuis 2008, selon la grande discipline



Source : MESRI DGRH A
 Champ : Campagne de recrutement 2019 - session synchronisée et "au fil de l'eau" / Hors article 46.3

que les recrutées en Lettres-Sciences humaines. De même que pour les MCF, la proportion de femmes candidates au professorat (34 %) est globalement proche de la proportion de femmes recrutées parmi les PR (35 %).

La proportion d'enseignants-chercheurs étrangers recrutés est de 16 % parmi les MCF, contre 11 % parmi les PR

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour le recrutement des enseignants-chercheurs. Le recrutement d'étrangers ne connaît donc pas dans l'absolu, de limites, si ce n'est le nombre de postes ouverts chaque année aux concours. Selon les données renseignées (un quart des nationalités sont manquantes), la proportion de MCF de nationalité étrangère recrutés est de 16 % en 2019. Celle de PR étrangers recrutés est de 11 % (hors agrégés) ; la moitié d'entre eux était préalablement MCF.

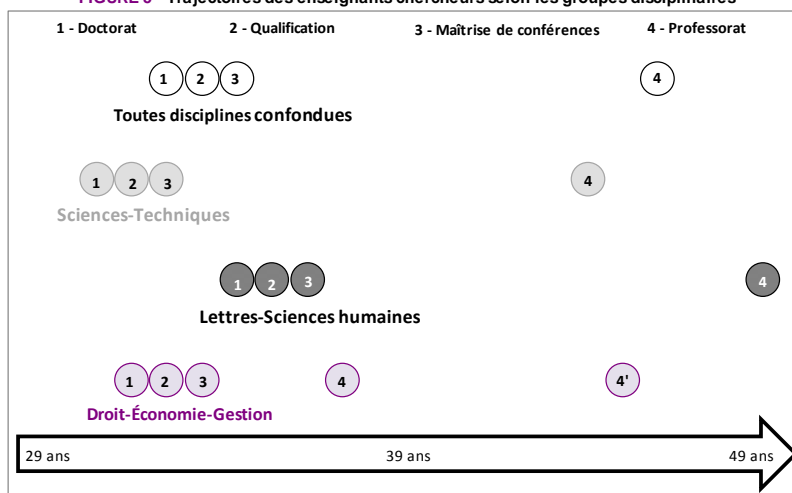
La majorité des enseignants-chercheurs étrangers recrutés sont originaires du continent européen (78 % pour les PR et 55 % pour les MCF), les ressortissants italiens étant les plus nombreux. ■

ENCADRÉ - Trajectoires des enseignants-chercheurs selon les indicateurs de 2019

Les différents indicateurs produits pour la présente étude permettent de reconstituer approximativement les trajectoires des enseignants-chercheurs dans les conditions de l'année 2019 (figure 5). Si les enseignants-chercheurs avaient connu les mêmes durées moyennes observées en 2019 entre : l'obtention du doctorat et le recrutement comme MCF ; l'obtention de la qualification et le recrutement comme MCF ; et le recrutement comme MCF et le recrutement en tant que PR, nous pourrions alors dresser les constats suivants :

- Toutes disciplines confondues, les enseignants-chercheurs obtiendraient leur doctorat à 32 ans en moyenne, la qualification à 33 ans, seraient recrutés MCF à 34 ans révolus et deviendraient PR à 46 ans.
- En Sciences, l'âge d'obtention du doctorat serait un peu plus bas (30 ans), avec pour effet de rajeunir les différentes étapes jusqu'à l'accès au professorat (44 ans).
- Au contraire, en Lettres, le doctorat s'obtiendrait un peu plus tardivement (34 ans), reculant ainsi l'âge de recrutement des PR (49 ans).
- En Droit, l'âge d'obtention du doctorat serait intermédiaire (31 ans), de même l'âge de recrutement moyen des MCF (33 ans) et des PR (45 ans). Les modalités d'accès au professorat par agrégation externe diminuent l'âge de recrutement des PR à 37 ans en moyenne.

FIGURE 5 - Trajectoires des enseignants-chercheurs selon les groupes disciplinaires



En savoir plus

- **Tableaux Excel détaillés de l'étude** « Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés lors de la campagne 2019 ».
- **Pépin C. et Valleur-Bousset G.** (2020), « La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités. Session 2019 », MESRI, *Note de la DGRH*, n° 6.
- **Beaurenaut A.-S. et Tourbeaux J.** (2018), « Étude sur le recrutement des professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion », MESRI, *Documents de travail de la DGRH*, Décembre 2018.

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>

Sources, définitions et méthodologie

- La catégorie « enseignants non permanents de l'enseignement supérieur » utilisée dans l'étude se compose des professeurs agrégés et certifiés, ainsi que des autres enseignants titulaires et fonctionnaires exerçant des fonctions d'ATER, des contractuels sur emplois vacants du 2nd degré, des chargés d'enseignement vacataires et des agents temporaires vacataires, des enseignants associés, des lecteurs et maîtres de langues, ainsi que des autres enseignants non permanents de l'enseignement supérieur, tels les doctorants contractuels. La catégorie « enseignants titulaires » inclut les professeurs agrégés et certifiés, ainsi que les autres enseignants titulaires, tant du secondaire que du primaire, qui ne sont pas ATER.
- L'indicateur de mobilité académique (IMA) est égal au nombre de recrutements issus d'une mobilité rapporté au nombre total de postes pourvus : $IMA = \frac{\text{(nouveaux recrutés n'ayant pas obtenu leur doctorat dans l'établissement de recrutement + détachements + mutations)}}{\text{nombre total de recrutements}}$
- L'endo-recrutement des MCF désigne le recrutement de MCF dans l'établissement où ils ont obtenu leur doctorat. Inversement, les MCF exo-recrutés ont obtenu leur doctorat dans un établissement distinct de celui où ils ont été recrutés. L'endo-recrutement des PR désigne le recrutement de PR dans l'établissement où ils étaient préalablement MCF. Inversement, les PR exo-recrutés n'étaient préalablement pas MCF ou l'étaient dans un établissement distinct de celui où ils ont été recrutés.